

Liste de contrôle pour l'harmonisation du trafic des paiements ABACUS

L'harmonisation du trafic des paiements en Suisse oblige non seulement les établissements financiers de transformer et de développer leur logiciel, votre système ERP aussi aura besoin de quelques adaptations.

ABACUS est votre logiciel ERP préféré pour communiquer avec les établissements ou créer des paiements ? Cette liste de contrôle soutiendra vos efforts pour réussir la réorganisation.

Accès préalable aux informations	Réglé
<p>Utilisez-vous la version ABACUS 2015 ou plus récente ?</p> <p>La version ABACUS 2015 est nécessaire afin de pouvoir communiquer avec les données ISO 20022. Les versions plus anciennes ne supportent pas ce nouveau format de paiement.</p> <p>Veuillez planifier une mise à jour assez tôt. Votre partenaire vous aidera volontiers.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Connaissez-vous l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse ?</p> <p>Les établissements et les fournisseurs de logiciels ne sont pas les seuls appelés à s'informer. Les entreprises aussi devraient se procurer assez tôt des renseignements détaillés à ce sujet.</p> <p>Vous trouverez des informations utiles sous :</p> <p>www.abacus.ch/fr/links/eb</p> <p>http://www.migration-pt.ch/</p> <p>http://www.iso20022.ch/</p> <p>Important : PostFinance remplacera fin 2017 un grand nombre d'anciens formats par les nouveaux types de message ISO 20022. Si PostFinance SA est votre banque principale, nous vous conseillons de contacter assez tôt votre conseiller de clientèle afin de planifier le passage à la nouvelle norme.</p> <p>Vous trouvez l'actuel calendrier de mise en œuvre sous le lien suivant :</p> <p>https://www.postfinance.ch/fr/biz/zv/plan.html</p> <p>Les banques remplaceront mi-2018 la plupart des formats par les nouveaux messages ISO 20022.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Avez-vous déjà mis une équipe en charge du projet et choisi les responsables ?</p> <p>Il est conseillé de créer une équipe avec des membres de l'IT et de la comptabilité ou d'attribuer les responsabilités.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Avez-vous informé vos collaborateurs au sujet de l'harmonisation du trafic des paiements en Suisse ?</p> <p>Afin d'effectuer avec succès le changement dans ABACUS et de conserver ces paramètres dans le futur, nous vous conseillons d'informer vos employés tôt et en détail. Vous prévenez ainsi un manque de clarté, des modifications involontaires des données de base ou des erreurs.</p>	<input type="checkbox"/>

Accès préalable aux informations	Régulé
<p>Avez-vous informé vos partenaires, vos clients et les établissements du changement?</p> <p>Pour éviter que vos partenaires ne se retrouvent devant des faits accomplis, il est utile de les informer. Ils doivent éventuellement entreprendre d'autres démarches afin de ne pas interrompre inutilement le processus.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Travaillez-vous aussi avec des établissements en Allemagne ?</p> <p>La nouvelle norme ISO 20022 n'est pas seulement valable en Suisse. Une transition est en cours dans tout l'espace européen. Slogan "SEPA".</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Est-ce que votre établissement financier supporte les transmissions des données de norme ISO 20022 ?</p> <p>Informez-vous des outils qu'il met à votre disposition. Les points suivants sont décisifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quels sont les formats ISO 20022 supportés ? - quelle interface est utilisée à cet effet ? - est-ce que les contrats existants doivent être adaptés ? 	<input type="checkbox"/>
<p>Avez-vous besoin d'une analyse du processus ?</p> <p>Cette réorganisation est une bonne occasion de réfléchir aux processus internes. Peut-on les simplifier, les rendre plus efficaces et moins onéreux ? Est-ce que certaines étapes sont redondantes ? Une révision vaut certainement la peine.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Avez-vous déjà planifié la procédure de réorganisation ?</p> <p>Il est indispensable de choisir une date pour la réalisation du changement, surtout si vous avez besoin de nouvelles interfaces pour la communication. Une planification soutient vos efforts et ceux de vos employés pour achever ce projet avec succès et sans problème notable.</p>	<input type="checkbox"/>

Adaptation ABACUS	Régulé
<p>Est-ce que vos bases des banques sont actuelles ?</p> <p>Nous vous conseillons de les actualiser régulièrement. Les bases des banques indiquées sous abac\df\epay\res\zba sont actualisées lors de mises à jour. Vous trouvez une liste avec les liens vers les bases des banques sous http://www.abacus.ch/fr/downloads-page/autres-documents-dapplications/electronic-banking/.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Est-ce que les paramètres du contrat sont actuels ?</p> <p>Si l'établissement utilise un nouveau paramètre, il est indispensable de reconfigurer l'établissement ou d'adapter les paramètres du contrat. Informez-vous auprès de votre établissement financier, si vous devez utiliser un nouveau contrat, une nouvelle interface ou si le contrat et les paramètres actuels sont utilisables pour envoyer et recevoir des fichiers ISO 20022.</p> <p>Vous trouvez un descriptif d'installation sous www.abacus.ch/fr/links/eb.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Utilisez-vous déjà des n^{os} de compte IBAN pour vos lieux de paiement entreprise ?</p> <p>L'IBAN remplacera à l'avenir le numéro de compte propriétaire. Un passage précoce au numéro de compte IBAN vaut la peine. Informez-vous auprès de votre établissement financier si vous pouvez procéder au passage à l'IBAN dans ABACUS.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Connaissez-vous le convertisseur IBAN des programmes 411 et 413 de l'Electronic Banking ?</p> <p>Afin de vous éviter l'adaptation manuelle de tous les comptes bénéficiaires du type "Banque", l'application Electronic Banking met à votre disposition un outil de conversion qui transforme vos numéros de compte propriétaire en IBAN (prog. 411 pour les comptes suisses et 413 pour les comptes allemands).</p> <p>Les entrées Knowledge Base suivantes fournissent plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-3890 (convertisseur IBAN CH) - https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-3891 (convertisseur IBAN DE) 	<input type="checkbox"/>
<p>Est-ce que le format correct est indiqué dans le lieu de paiement entreprise ?</p> <p>Dès que vous avez convenu avec votre établissement financier de transmettre des paiements au format XML, vous pouvez l'indiquer dans le lieu de paiement entreprise. Nous vous conseillons d'indiquer le format XML pour le trafic des paiements en Suisse. Les paiements seront donc uniquement transmis dans le format XML ou interrompus avec un message d'erreur correspondant.</p> <p>DTA est également activé si le format XML est indiqué pour le trafic des paiements en Allemagne. À la différence des paiements suisses, il est possible d'utiliser DTA pour des paiements à des établissements allemands si les données de base n'autorisent aucun paiement dans le format XML.</p>	<input type="checkbox"/>

ABACUS-SEPA	Régulé
<p>Connaissez-vous les 5 conditions qui doivent être remplies pour que vous puissiez transmettre un paiement SEPA ?</p> <p>Afin d'éviter des frais importants lors de la transmission de paiements SEPA, veillez aux 5 points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compte bancaire du destinataire doit être au format IBAN. - le lieu de paiement doit être affilié à un établissement financier, pour lequel l'identification et l'adresse SWIFT sont définies dans la base des banques. - le genre de taxes doit être "Répartition des frais". - la monnaie doit être "EUR". - à la base, aucune communication au destinataire ou à la banque du destinataire n'est permise. Il en va de même pour les instructions à la banque émettrice. Il y a toutefois des banques émettrices qui ont besoin de certaines instructions. Informez-vous auprès de votre établissement financier, si un message spécial doit être joint pour un paiement SEPA réussi. 	<input type="checkbox"/>
<p>Avez-vous actualisé les informations de vos établissements financiers expéditeurs ?</p> <p>Pour transmettre vos paiements SEPA avec succès, il est indispensable d'indiquer correctement l'ID SWIFT et l'adresse SWIFT A. Veuillez vous renseigner auprès de votre établissement pour connaître les informations nécessaires.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Paiements collectifs SEPA - Où indiquer quoi ?</p> <p>Les paiements SEPA permettent de transmettre l'ordre de paiement comme un paiement collectif. Vous pouvez l'indiquer sur l'établissement ou sur le lieu de paiement entreprise.</p> <p>Attention ! La réponse pour les paiements de salaires est toujours sous forme de paiement collectif, aucun détail ne figure dans l'extrait de compte.</p>	<input type="checkbox"/>